Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210529-2021-063-DE
Date de télétransmission : 03/06/2021
Date de réception préfecture : 03/06/2021

N° 2021-063

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 29 MAI 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 21 mai 2021, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, aux Espaces "V" Roger Lefort - Salle Jacques Brel, le 29 mai 2021 à 9 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : *34*

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI (partie au point n° 2021-083, puis pouvoir à M. MARAN), M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL (parti au point n° 2021-072, puis pouvoir à Mme TROUDART), Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA (parti au point n° 2021-057, puis pouvoir à M. BEAUDEAU, puis revenu au point n° 2021-072), Mme PERRON, M. JIAR, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART, Mme KASMI, M. LLEDO (parti au point n° 2021-059), Mme TEIXEIRA (partie au point n° 2021-090, puis pouvoir à Mme VACHER), Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, Mme OUARET, M. LE NEINDRE (parti au point n° 2021-087, puis pouvoir à Mme OUARET), Mme ANCHARUZ, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. KERAUDREN (parti au point n° 2021-082, puis pouvoir à Mme YOUSSOUF), Mme BEN HAJ KHALIFA, M. SCAGNI, Mme ROLAND, M. FAGUIER, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210529-2021-063-DE
Date de télétransmission : 03/06/2021
Date de réception préfecture : 03/06/2021

Absents ayant donné procuration : 5

M. VALLETON	qui a donné pouvoir à Mme VALLETON
M. POURPOINT	qui a donné pouvoir à Mme PERRON
M. YANG	qui a donné pouvoir à M. KHUL jusqu'au point n° 2021-072
M. GALIN	qui a donné pouvoir à Mme VERTÉ
Mme BENHSAINE	qui a donné pouvoir à Mme RIGAL

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. BEAUDEAU est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET : AFFAIRES FINANCIERES
Rapport sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) en 2020.
Délibération n° 2021-063

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu la Loi n° 91-429 du 13 mai 1991 créant la Dotation de Solidarité Urbaine,
Vu le tableau présentant l'utilisation des crédits 2020 de la DSUCS,
Vu la notification de cette dotation,
Vu le rapport ci-annexé,

Considérant que la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) est une dotation de péréquation ayant pour objet "de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées",

Considérant que le Maire d'une Commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la DSUCS, doit présenter un rapport au Conseil Municipal faisant état des actions entreprises afin de contribuer au développement social urbain,

Considérant que la Commune de Villepinte ayant bénéficié au titre de l'exercice 2020 d'une dotation de 1 899 209 €, et qu'il convient de justifier l'emploi de ces crédits au travers des différentes politiques initiées par la Collectivité dans les domaines touchant à la Jeunesse, aux services sociaux et à toutes aides consenties dans les secteurs qui concernent les populations les plus défavorisées de la Commune,

Considérant que, pour l'exercice 2020, ces crédits ont été utilisés conformément au tableau présenté dans la délibération,

Après avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Commande Publique et Evaluation des Politiques Publiques du 18 mai 2021,
Après avis du Bureau Municipal du 19 mai 2021,

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210529-2021-063-DE
Date de télétransmission : 03/06/2021
Date de réception préfecture : 03/06/2021

Ayant entendu son rapporteur, Madame PERRON,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 11 ABSTENTIONS
PAR 27 VOIX POUR

DECIDE :

Article unique : De donner acte à Madame le Maire de la présentation du rapport sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) en 2020, synthétisée dans le tableau ci-après.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 29 mai 2021

Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210529-2021-063-DE
Date de télétransmission : 03/06/2021
Date de réception préfecture : 03/06/2021

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES
DIRECTION DES FINANCES

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2021-063

Conseil Municipal du 29 mai 2021

RAPPORTEUR : Madame PERRON

OBJET : *II - AFFAIRES FINANCIERES*
8 - Rapport sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) en 2020.

Créée par la Loi n° 91-429 du 13 mai 1991, la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) est une dotation de péréquation qui a pour objet "de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées".

Une Commune ayant bénéficié de la DSUCS présente un rapport au Conseil Municipal faisant état des actions entreprises afin de contribuer au développement social urbain.

La Commune de Villepinte ayant bénéficié, au titre de l'exercice 2020, d'une dotation de 1 899 209 €, il convient de justifier l'emploi de ces crédits au travers des différentes politiques initiées par la Collectivité dans les domaines touchant à la Jeunesse, aux services sociaux et à toutes aides consenties dans les secteurs qui concernent les populations les plus défavorisées de la Commune.

Ainsi, pour l'exercice 2020, ces crédits ont été utilisés conformément au tableau annexé à la présente délibération.

CONCLUSION

Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante de donner acte à Madame le Maire de la présentation du rapport sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) en 2020.

Avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Commande Publique et Evaluation des Politiques Publiques du 18 mai 2021.
Avis du Bureau Municipal du 19 mai 2021.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210529-2021-063-DE
Date de télétransmission : 03/06/2021
Date de réception préfecture : 03/06/2021

INTITULE	RECETTES
Dotation obtenue	**1 899 209** €
ACTIONS	**DEPENSES**
Police municipale	1 400 000 €
Restauration scolaire	151 415 €
Actions de Développement Social et éducatif	
* Centre Social André Malraux	177 500 €
* Point Information Jeunesse	37 844 €
Actions pour la santé	
Atelier Santé Ville	1 250 €
Groupe des œuvres sociales de Belleville	4 700 €
Soutien à l'emploi	
* Mission Locale Intercommunale	70 000 €
Soutien aux personnes en difficulté	
* SOS Victimes	8 700 €
* Aide à domicile	43 000 €
* Secours catholique	1 400 €
* secours populaire	1 400 €
* Les restos du cœur	2 000 €